

Académie de POITIERS

Collège Jean Hay

25 avenue de Beaulieu

BP 30035

17320 MARENNES

PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration N° 2

Date : Lundi 2 DÉCEMBRE 2019

Année scolaire : 2019 - 2020

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 15 novembre 2019

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur Yves MIRANDE - principal

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GRANGEPONTE – principal-adjoint

Quorum : 10

Nombre de présents : 13 puis 14

Ordre du jour

Préambule

- Lecture et approbation du procès verbal du conseil d'administration du 7 octobre 2019

I - Vie pédagogique et éducative

- Installation du nouveau conseil d'administration
- Règlement interne du conseil d'administration
- Composition des différentes commissions : Permanente, Discipline, Educative, Hygiène et Sécurité, CESC
- Journée de solidarité 2020

II – Fonctionnement général (hors point I et II)

- Conventions

III – Vie budgétaire et financière

- Sorties scolaires
- Budget 2020
- DBM pour information

IV – Questions diverses

- Annexes : 1 – Membres du CA 2 – Règlement intérieur 3 – Commissions 4 - Présentation budget 2020
5 – DBM pour information
- Motion : 1 déclaration parents d'élèves FCPE

Qualité	Titulaires			Suppléants			
	Nom - Prénom	[α]	Signature	Nom - Prénom	P	Signature	
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. MIRANDE Yves	P				
	Principal adjoint	M. GRANGEPONTE Philippe	P				
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P				
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P				
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël	E		M. MOINET		
		Conseillère Départementale Mme BAZIN Michèle	A		Mme CHEVET		
	Commune Mairie	M. DESHAYES Maurice-Claude	E		Mme PIVETEAU	P	
PERSONNALITE QUALIFIEE	Mme TARNOT Gisèle	E					
PERSONNELS de L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique	P		Mme ELIE		
	Mme PERAUX Brigitte	P		Mme LECART	P		
PARENTS ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme AULIER Karine	P		M. RIVET		
		Mme DULUC Hélène	P		Mme PEROT		
		Mme DIARRA Aminata	E		Mme CHARBONNEAU		
		Mme BILLEAU Leslie	P		Mme BONNETTE	P	
		Mme BETFORT Séverine	P		Mme DELEAU		
		Mme LANCEREAUX Céline	P		Mme HERBRETEAU		
	Elèves	Emma ROY	P		Milia BELTRAN		
Eva RENOUX		P		Lana PICART-FILET			

Personnalités invitées :	Présent	Absent	Excusé
Groupe de communes Mme DEDIEU		X	
Agent Comptable M. Claude MOREL			

Début du conseil d'administration à 17h35.

M. MIRANDE, principal du collège Jean Hay, préside le conseil d'administration.

M. GRANGEPONTE, principal adjoint, est secrétaire de séance selon le règlement interne du conseil d'administration.

M. MIRANDE accueille les nouveaux élus ainsi que les suppléants qui sont présents pour ce CA d'installation. Il accueille également M. MOREL, agent comptable du lycée Cordouan de Royan.

Il excuse l'absence de M. VALLET, conseiller départemental, M. DESHAYES, 1^{er} adjoint au maire remplacé par Mme PIVETEAU, conseillère municipale, Mme TARNOT, personnalité qualifiée, Mme DIARRA, représentante des parents d'élèves FCPE.

M. MIRANDE ajoute à l'ordre du jour : logement de fonction, caisse de solidarité et acceptation de dons. Aucune question diverse n'a été transmise.

Préambule : Lecture et approbation du PV du CA du 7 octobre 2019

M. MIRANDE rappelle l'ordre du jour du CA du 7 octobre 2019, il en fait un commentaire rapide.

Il demande ensuite si d'autres observations doivent être faites concernant ce PV.

Aucune observation n'est faite.

Vote pour avis sur l'approbation du PV du CA du 07 / 10 / 2019 :

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

I. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

• Installation du nouveau conseil d'administration

Voir document en annexe.

M. MIRANDE reprend la liste des personnes qui siègent de droit, il donne les résultats des différentes élections d'octobre 2019 et mentionnent le nom des personnes élues.

Aucun enseignant n'est élu car aucune liste n'a été déposée. Un procès-verbal de carence a été dressé.

M. MIRANDE félicite les personnes présentes qui, pour certaines, sont nouvellement élues et qui vont siéger pendant une année au sein du conseil d'administration du collège Jean Hay.

→ Mme PIVETEAU, représentante de la commune de Marennes Hiers-Brouage rejoint le CA à 17h45.

• Règlement interne du conseil d'administration

Voir document en annexe.

M. MIRANDE fait une lecture complète du règlement du conseil d'administration qu'il propose au vote. Il commente certains points.

Aucune remarque n'est faite sur le règlement du conseil d'administration qui est voté tel que M. MIRANDE l'a lu.

Vote du règlement interne du conseil d'administration

Acte N°26

Pour : 14 - Abstention : 0- Contre : 0

• Composition des différentes commissions

M. MIRANDE rappelle le rôle et le fonctionnement des différentes commissions. Il indique aussi qu'il est possible pour des suppléants de siéger en tant que titulaires dans les différentes commissions.

La composition des différentes commissions est arrêtée.

Voir document en annexe.

Vote pour avis sur la composition des différentes commissions :

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

- **Journée de solidarité 2020**

M. MIRANDE rappelle brièvement l'historique de cette journée de solidarité. Il propose le fractionnement de cette journée de solidarité : le samedi 4 avril 2020 de 8h00 à 13h00 pour la tenue des portes ouvertes au collège (5 heures) et une réunion au mois de juin concernant l'organisation de la rentrée 2020 (2 heures).

Vote pour avis de la journée de solidarité :

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

II. **FONCTIONNEMENT GENERAL**

- Convention Anatole

Le collège signe cette convention avec l'association Anatole qui permet de mutualiser les moyens pour les chorales des collèges, de financer les transports et la location des salles. Mme BERNARD, nouvelle professeure d'éducation musicale, a souhaité faire adhérer l'établissement.

La chorale du collège Jean Hay fonctionne cette année avec 26 élèves. Le spectacle final s'appelle « les collégiens en folie », il aura lieu le 12 juin 2020 à Surgères.

L'adhésion est de 350 euros.

Vote de la convention Anatole

acte n° 32

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Convention pour la natation scolaire

Tous les élèves de 6^{ème} bénéficient de la natation grâce au CIAS. M. MIRANDE adresse ses remerciements au CIAS et à sa présidente Mme DEDIEU.

La prise en charge des transports vers le centre aquatique de Dolus est financée par le CIAS ainsi que les entrées, à hauteur de 7889 euros.

Vote de la convention CIAS pour la natation scolaire

Acte n° 35

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Convention partenariat théâtre de la coupe d'or

Le partenariat cette année est créé avec la mise en place d'un atelier danse pour une classe de 4^{ème}. 5 modules de danse sont programmés autour du hip-hop et de la danse contemporaine. Une sortie au théâtre de la Coupe d'Or est programmée aussi en mai 2020. L'engagement financier total s'élève à 1510 euros (financement par le collège : 1260 euros)

Vote d'une convention de partenariat théâtre coupe d'or de Rochefort

Acte n° 31

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

- Logement de fonction

Vote de la prolongation de l'attribution du logement n°19 à la mairie de Marennes Hiers-Brouage de janvier à juin 2020. Ce logement est proposé en convention d'occupation précaire pour loger des populations en situation difficile.

Vote attribution logement de fonction n°19

Acte n° 27

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

III. VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- Voyages et sorties scolaires

M. MIRANDE présente différents sorties scolaires pour l'année 2019-2020.

→ **Sortie au Puy du Fou pour les classes de 5^{ème}**

Sortie proposée à 100 élèves des classes de 5^{ème}. La somme demandée aux familles est de 26 euros par élève.

Vote de la sortie au PUY DU FOU

Acte n° 25

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

→ **Sortie au Futuroscope**

Sortie proposée à 68 élèves des classes de 4^{ème}. La somme demandée aux familles est de 25.50 euros par élève.

Vote de la sortie au FUTUROSCOPE

Acte n° 29

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

→ **Sortie aux arènes de Saintes**

Proposée aux latinistes de 4^{ème} et de 3^{ème} par Mme BAZIN, professeure de lettres classiques, pour visiter les arènes et le musée archéologique. Aucune participation n'est demandée aux familles, le foyer socio éducatif et le collège prenant en charge les dépenses.

Vote de la sortie à SAINTES

Acte n° 28

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

→ **Sortie au moulin du Fâ**

Proposée aux élèves latinistes de 5^{ème} par Mme BAZIN, le 26 mai 2020. Aucune participation n'est demandée aux familles, le foyer socio éducatif et le collège prenant en charge les dépenses.

Vote de la sortie au FA

Acte n° 37

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

→ **Sortie à POITIERS**

Mme HUCHON, enseignante en ULIS, a organisé cette sortie pour les élèves du dispositif ULIS pour travailler avec eux sur l'autonomie et découvrir le salon des métiers.

Vote de la sortie à POITIERS

Acte n° 33

Pour : 14 - Abstention : 0 – Contre : 0

- **Acceptation de dons**

Il s'agit d'un don du Foyer Socio Educatif pour la sortie à Royan, organisée par Mme PANNETIER, professeur d'arts plastiques. Le don du Foyer correspond à 443,43 euros.

Vote d'une acceptation de dons de la part du foyer

Acte n° 38

Pour : 14 - Abstention : 0 – Contre : 0

- **Caisse de solidarité**

Création d'une caisse de solidarité de 334,95 euros pour les excédents de versement non remboursables. Le but de cette caisse c'est d'aider les familles qui en ont besoin et d'épurer les écritures comptables.

Vote pour la création d'une caisse de solidarité

Acte n° 30

Pour : 14 - Abstention : 0 – Contre : 0

- **Décision budgétaire modificative pour information**

Plusieurs DBM pour information est présentée par madame la gestionnaire. Elles concernent la répartition de la subvention du CIAS entre les différents voyages, l'acceptation d'un don pour le spectacle « Vous avez vu passer la gorille », pour la sortie au théâtre de la Coupe d'Or pour la pièce « Jimmy et ses sœurs », pour la sortie à l'abbaye de Trizay, les subventions pour les cadets de la sécurité, la subvention du département de la Charente Maritime pour acheter deux poubelles dans la cour de récréation.

Voir document en annexe.

- **Budget 2020**

Pour la présentation en détail du budget, M. MIRANDE donne la parole à Mme MALLIER, gestionnaire, qui a préparé ce budget, en lien avec les services de l'agence comptable du lycée Cordouan et notamment M. MOREL.

M. MIRANDE ajoute qu'il y a, en plus de la dotation globale de fonctionnement, des dépenses directement gérées par le département : la vérification des réseaux de gaz et des installations électriques, des équipements sportifs, l'entretien des extincteurs, le contrôle technique des ascenseurs, des systèmes de lutte contre les incendies, les analyses bactériologiques, les vêtements de travail et les protections de travail, les abonnements haut débit et téléphone pour les collègues volontaires. Une subvention est également versée aux collectivités propriétaires des gymnases utilisés par les collègues.

(Voir document joint)

Vote du budget 2020

Acte n° 36

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Vote pour délégation de signature au chef d'établissement pour l'année 2020 (pour les contrats annuels)

Acte n° 34

Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

Mme AULIER, représentante des parents, demande à lire une **déclaration de la FCPE locale** concernant la diminution des fonds sociaux financés par l'Etat.

Cette déclaration est annexée au compte rendu du CA.

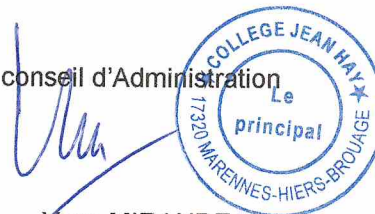
Aucune question diverse n'ayant été posée, la séance du conseil d'administration est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance



Philippe GRANGEPONTE

Le président du conseil d'Administration



Yves MIRANDE



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
MEMBRES 2019-2020**



b) Collège II (Administratifs, sociaux et de santé, techniques et ouvriers de service 2) :

titulaires	suppléants
PETIT Monique	ELIE Patricia
PERAUX SEUREAU Brigitte	LECART Aline

Nombre de membres du Conseil d'Administration : Quorum :

I - Membres de droit ou désignés (8)

- a) Personnel de l'établissement :
- MIRANDE Yves, principal
 - GRANGEPONTE Philippe, principal adjoint
 - MALLIER Nathalie, gestionnaire
 - HINTZY Pascal, CPE

b) Représentant de la collectivité de rattachement :

titulaire	suppléant
- VALLET Mickaël, conseiller départemental	- MOINET Philippe
- BAZIN Michèle, conseillère départementale	- CHEVET Monique

c) Représentant de la commune :

titulaire	suppléant
- DESHAYES Maurice-Claude, 1 ^{er} adjoint	- PIVETEAU Michelle, conseillère municipale

d) Personnalité qualifiée :

- TARNOT Gisèle

II - Représentants élus des personnels (2)

a) Collège I (Enseignement et Education 6) :

titulaire	suppléant

III - Représentants élus des parents d'élèves et élèves (8)

a) Parents d'élèves : Nombre de sièges :

titulaires	suppléants
- BILLEAU Leslie OPTIMOMES	- BONNETTE Céline OPTIMOMES
- BETFORT Séverine OPTIMOMES	- DELEAU Gaëlle OPTIMOMES
- LANCEREAUX Céline OPTIMOMES	- HERBRETTEAU Stéphanie OPTIMOMES
- AULIER Karine FCPE	- RIVET Jean-Max FCPE
- DULUC Hélène FCPE	- PEROT Murielle FCPE
- DIARRA Aminata FCPE	- CHARBONNEAU Catherine FCPE

b) Elèves : Nombre de sièges :

titulaires (3)	suppléants
- ROY Emma 3A	- BELTRAN Milia 3B
- RENOUX Eva 3D	- PICART-FILET Lana 3C

ARTICLE 1

Le conseil d'administration se réunit en séances ordinaires et en séances extraordinaires. Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques.

ARTICLE 2

Les séances ordinaires :

Fréquence : au moins une fois par trimestre.

Horaire : la séance débute à 17h30 et sa durée est limitée à deux heures.

Convocations : elles sont adressées par le chef d'établissement aux membres du conseil, de préférence par mail, huit jours à l'avance. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est de nouveau convoqué et doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours.

Membres invités : le chef d'établissement peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la présence paraîtrait utile.

Les séances extraordinaires :

Elles ont lieu à l'initiative du chef d'établissement, à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, ou de la moitié au moins de ses membres, sur un ordre du jour déterminé.

Les séances extraordinaires ont lieu à 17 h 30.

Le délai d'envoi des convocations peut être diminué en fonction du caractère d'urgence des questions à débattre. En tout état de cause, elles doivent parvenir aux membres du conseil, au plus tard vingt-quatre heures à l'avance.

Suspension de séance :

Des suspensions de séance peuvent être décidées par le chef d'établissement à la demande d'une partie des membres du conseil.

ARTICLE 3

Validité de la réunion :

Le quorum (10 personnes) doit être atteint en début de séance.

Les suppléants :

En cas d'empêchement momentané ou définitif du titulaire d'un siège, ce dernier avise un suppléant de sa liste.

Ordre du jour :

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour en début de séance. Les points à l'ordre du jour sont proposés par le chef d'établissement.

Les questions diverses doivent être transmises par écrit au chef d'établissement deux jours avant la réunion du conseil d'administration.

Si l'ordre du jour n'est pas épuisé à 19h30, le conseil d'administration décide à la majorité soit la remise à la prochaine séance ordinaire des questions non débattues, soit la prolongation du conseil dans la limite d'une heure.

Vote :

Le conseil d'administration décide à la majorité des membres présents.

Les votes au conseil d'administration ont normalement lieu à bulletins secrets. Cependant, pour éviter une procédure longue, il est convenu que le scrutin a lieu à main levée, sauf si un seul des membres présents demande le vote secret.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 4

Le secrétariat de séance est assuré par monsieur le principal adjoint. En cas d'empêchement, une personne volontaire assurera cette tâche.

Le procès-verbal de séance sera remis au chef d'établissement dans les cinq jours qui suivent la réunion.

Le procès-verbal sera adressé aux membres par mail dans la mesure du possible.

ARTICLE 5

Les membres du conseil d'administration sont soumis à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

Les fonctionnaires du service public siégeant au conseil d'administration respectent le devoir de réserve.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Sont membres de cette commission : 1) le Chef d'établissement, Président, 2) l'Adjoint au chef d'établissement le Gestionnaire, 3) quatre représentants élus des personnels au titre des établissements enseignants et d'éducation et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, 4) trois représentants élus des parents d'élèves, 5) Deux représentants élus des élèves.

Membres

M. MIRANDE Yves	Principal
M. GRANGEPONTE Philippe	Principal-Adjoint
Mme MALLIER Nathalie	Gestionnaire
M. HINTZY Pascal	CPE

Personnels Enseignants - 4 titulaires

Personnels Enseignants - 4 suppléants

Personnel ATOSS - 1 titulaire

Personnel ATOSS - 1 suppléant

PERRAUX SEUREAU Brigitte	PETIT Monique
--------------------------	---------------

Parents d'élèves - 3 titulaires

Parents d'élèves - 3 suppléants

BILLEAU Leslie	LANCEREAUX Céline
BETFORT Séverine	BONNETTE Céline
DULUC Hélène	RIVET Jean-Max

Elève - 2 titulaires

Elève - 2 Suppléants

ROY Emma	BELTRAN Milia
PICART-FILET Lana	RENOUX Eva

Votre SAU C.A. sera représentée 2019

COMMISSION PERMANENTE

Sont membres de cette commission : 1) le Chef d'établissement, Président, 2) l'Adjoint au chef d'établissement le Gestionnaire, 3) Un représentant de la collectivité de rattachement, 4) quatre représentants élus des personnels dont trois au titre des personnels enseignants et d'éducation et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, 5) trois représentants élus des parents d'élèves, 6) Un représentant élu des élèves.

Membres

M. MIRANDE Yves	Principal
M. GRANGEPONTE Philippe	Principal-Adjoint
Mme MALLIER Nathalie	Gestionnaire
M. VALLET Mickaël	Conseiller Départemental

Personnels Enseignants - 3 titulaires

Personnels Enseignants - 3 suppléants

Personnel ATOSS - 1 titulaire

Personnel ATOSS - 1 suppléant

PETIT Monique	ELIE Patricia
---------------	---------------

Parents d'élèves - 3 titulaires

Parents d'élèves - 3 suppléants

BETFORT Séverine	LANCEREAUX Céline
BILLEAU Leslie	BONNETTE Céline
AULIER Karine	DIARRA Amhata

Elève - 1 titulaire

Elève - 1 Suppléant

BELTRAN Milia	RENOUX Eva
---------------	------------

Votre SAU C.A. sera représentée 2019

COMMISSION EDUCATIVE

Le commission éducative est présidée par le chef d'établissement (ou en son absence l'adjoint) et inscrite au règlement intérieur. Elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur.

M. MIRANDE Yves *Principal*
 M. GRANGEPONTE Philippe *Principal-Adjoint*
 M. HINTZY Pascal *CPE*

Représentants des enseignants - 1 titulaire - 1 suppléant

Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires - 2 suppléants	
LANCEREAUX Céline	BETFORT Séverine
DULUC élène	CHARBONNEAU Catherine

Vote sur C.A. du 2 décembre 2019

COMMISSION d'HYGIENE et de SECURITE

Sont membres de droit : le Principal, le Principal-Adjoint, le gestionnaire, le conseiller principal d'éducation, un représentant de la collectivité de rattachement - Sont élus au sein de leurs catégories :
 2 Personnels enseignants et d'éducation, 1 personnel ATOSS, 2 parents d'élèves, 2 élèves.

Membres de droit

M. MIRANDE Yves	<i>Principal</i>
M. GRANGEPONTE Philippe	<i>Principal-Adjoint</i>
Mme MALLIER Nathalie	<i>Gestionnaire</i>
M. HINTZY Pascal	<i>CPE</i>
M. VALLET Mickael	<i>Conseiller Départemental</i>

Personnels Enseignants - 2 titulaires - 2 suppléants

Personnel ATOSS - 1 titulaire - 1 suppléant

LECART Aline	PERAUX SEUREAU Brigitte
--------------	-------------------------

Représentants Parents d'Elèves - 2 titulaires - 2 suppléants

BONNETTE Céline	LANCEREAUX Céline
AULIER Karine	PEROT Murielle

Représentants d'Elèves - 2 titulaires - 2 suppléants

RENOUX Eva	BELTRAN Milia
ROY Emma	PICART-FILET Lana

Vote sur C.A. du 2 décembre 2019

COMITE D'EDUCATION à la SANTE et à la CITOYENNETE

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est présidé par le Chef d'Etablissement (ou son adjoint). Sa composition est évolutive et adaptable à chaque situation locale. Il associe l'ensemble de la communauté éducative : les personnels de direction, d'enseignement, d'éducation, de surveillance, de santé et sociaux, d'orientation, ATOSS, les élèves délégués ou non, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs (représentants des collectivités locales, de la justice, de la police, de la gendarmerie, organismes et associations habilités).

M. MIRANDE Yves *Principal*
M. GRANGEPONTE Philippe *Principal-Adjoint*

Mme MALLIER Nathalie *Gestionnaire*
M. HINTZY Pascal *C.P.E.*

Personnel ATOSS - 1 titulaire

LECART Aline

Représentants des enseignants - 2 titulaires

Représentants des Parents d'élèves - 2 titulaires

LANCEREAUX Céline
AULIER Karine

Représentant des élèves - 1 titulaire

BELTRAN Milia

4

DEPENSES GENERALES						
12 500,00 €	LOCATION PHOTOCOPIEUR	7 300,00 €				
	ABONNEMENT LOGICIELS	1 800,00 €				
	SMS	500,00 €				
	FOURNITURES ET CONSOMMABLES	2 500,00 €				
	DIVERS	400,00 €				
PROJETS			PROJETS			
22 234,75 €	COLLEGE AU CINEMA	1 000,00 €		COLLEGE AU CINEMA	DEPARTEMENT	600,00 €
	INTERVENANTS EXTERIEURS	600,00 €				
	SLAM	800,00 €				
	CLASSE FOOT	1 800,00 €		CLASSE FOOT	DISTRICT FOOT	1 800,00 €
	LIRE EN FETE	1 000,00 €				
	NATATION 6EME	7 889,75 €		NATATION 6EME	CIAS	7 889,75 €
	JARDIN PEDAGOGIQUE	600,00 €				
	DIVERSES SORTIES THEATRE	1 000,00 €		DIVERSES SORTIES THEATRE	FSE	940,00 €
	ECOLE DU SPECTATEUR	150,00 €				
	THEATRE AU COLLEGE	2 180,00 €		THEATRE AU COLLEGE	DEPARTEMENT	980,00 €
	DANSE	1 615,00 €		DANSE	FSE	980,00 €
	CADETS DE LA SECURITE	1 000,00 €		DANSE	FSE	330,00 €
	PROJETS ARTS PLASTIQUES	1 000,00 €		PROJETS ARTS PLASTIQUES	FSE	450,00 €
	PETITS-DEJEUNERS ETRANGERS	600,00 €				
	AUTRES PROJETS	1 000,00 €		AUTRES PROJETS	CIAS	571,00 €

AP - Activités pédagogiques						
Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
ENSEIGNEMENT			DOTATION			
14 755,00 €	CDI	5 000,00 €		DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DEPARTEMENT	31 590,00 €
	WEBRADIO	200,00 €				
	ALLEMAND	100,00 €				
	ANGLAIS	100,00 €				
	ESPAGNOL	100,00 €				
	LETTRES	1 000,00 €				
	HISTOIRE-GEO	100,00 €				
	MATHS	400,00 €				
	PHYSIQUE-CHIMIE	900,00 €				
	SVT	1 000,00 €				
	MUSIQUE	600,00 €				
	ARTS-PLASTIQUES	1 000,00 €				
	TECHNOLOGIE	1 500,00 €				
	EPS	1 000,00 €				
	CLASSE ULIS	1 755,00 €				
	DEGRADATIONS	350,00 €	ENSEIGNEMENT	DEGRADATION	CREANCIERS	350,00 €
	MANUELS SCOLAIRES	5 000,00 €		MANUELS SCOLAIRES	ETAT	5 000,00 €
	CARNETS CORRESPONDANCE	1 000,00 €		CARNETS CORRESPONDANCE	ETAT	1 000,00 €
	DROIT DE REPROGRAPHIE	800,00 €		DROIT DE REPROGRAPHIE	ETAT	800,00 €
	PEDAGOGIQUES NUMERIQUES	3 390,00 €		PEDAGOGIQUES NUMERIQUES	ETAT	3 390,00 €
	RESEAU ECLORE	449,05 €				
	AUTRES DEPENSES PEDAGOGIQUES	1 009,73 €		AUTRES DEPENSES PEDAGOGIQUES	ETAT	1 458,78 €

ALO - Administration et logistique

Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
MAINTENANCE			DOTATION			
21 000,00 €	CONTRATS D'ENTRETIEN	8 200,00 €		DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	DEPARTEMENT	61 568,00 €
	LOCATION PHOTOCOPIEUR	7 300,00 €		ORDURES MENAGERES	DEPARTEMENT	960,00 €
	REPARATIONS	1 000,00 €				
	CARBURANT	2 000,00 €				
	EQUIPEMENT	2 000,00 €				
	OUTILLAGE	500,00 €				
COMMUNICATION						
3 100,00 €	AFFRANCHISSEMENT	2 800,00 €				
	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	300,00 €				
ADMINISTRATION						
10 300,00 €	FOURNITURES ET CONSOMMABLES	3 000,00 €				
	ABONNEMENTS ADMINISTRATIFS	680,00 €				
	REVERSEMENT AUX ETABLISSEMENTS MUTUALISATEURS	670,00 €				
	ASSURANCES	2 600,00 €				
	FRAIS DE DEPLACEMENT	150,00 €				
	TAXE ORDURES MENAGERES	3 200,00 €				

VOYAGES / SORTIES			VOYAGES			
121 030,65 €	CARDIFF	29 304,00 €	Participation Familles	CARDIFF	FAMILLES	26 316,00 €
			Don F.S.E.		FSE	1 360,00 €
	LA MONGIE SKI	31 827,00 €	Participation Familles	LA MONGIE SKI	FAMILLES	27 455,00 €
			Don F.S.E.		FSE	1 900,00 €
	ITALIE	30 411,00 €	Participation Familles	ITALIE	FAMILLES	26 368,00 €
			Don F.S.E.		FSE	1 280,00 €
	BRUXELLES	19 593,00 €	Participation Familles	BRUXELLES	FAMILLES	17 169,00 €
			Don F.S.E.		FSE	1 180,00 €
	POITIERS CLASSE ULIS	622,95 €	Participation Familles	POITIERS CLASSE ULIS	FAMILLES	258,00 €
			Don F.S.E.		FSE	240,00 €
	FUTUROSCOPE	2 230,60 €	Participation Familles	FUTUROSCOPE	7067	1 734,00 €
			Don F.S.E.		7468	340,00 €
	PUY DU FOU	3 432,10 €	Participation Familles	PUY DU FOU	7067	2 600,00 €
			Don F.S.E.		7468	500,00 €
	ARCHEOLOGIE LATINISTES	480,00 €		ARCHEOLOGIE LATINISTES	FSE	448,00 €
	MOULIN DU FA	630,00 €		MOULIN DU FA	FSE	583,33 €
	SORTIES DIVERSES	2 500,00 €				
Total dépenses		182 519,18 €		Total recettes		167 860,86 €

Prélèvements sur Fonds de Roulement : -14 658,32 €

SRH - Service Restauration Hébergement						
Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité		Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
ALIMENTATION			DOTATIONS			
	DENREES	107 902,74 €		BIO	DEPARTEMENT	800,00 €
	PRODUITS BIO ET LOCAUX	4 000,00 €				
ENTRETIEN			RECETTES			
	PRODUITS D'ENTRETIEN	3 500,00 €		DEMI-PENSIONNAIRES EXTERNES	FAMILLES	171 983,00 €
	EQUIPEMENT	1 500,00 €		COMMENSAUX	FAMILLES	315,00 €
				HOTES DE PASSAGE	CREANCIERS	12 114,50 €
MAINTENANCE					CREANCIERS	406,00 €
	CONTRATS D'ENTRETIEN	3 800,00 €				
	REPARATION	3 500,00 €				
	OUTILLAGE	400,00 €				
DIVERS SERVICES						
	ABONNEMENT	20,00 €				
	FRAIS BANCAIRES	200,00 €				
	REVERSEMENT AUX ETABLISSEMENTS MUTUALISATEURS	200,00 €				
	AUTRES CHARGES	201,37 €				
REVERSEMENT						

REVERSEMENT AU DEPARTEMENT			LOCATION LOGEMENTS DE FONCTION	LOYERS	LOCATAIRES	7 053,83 €
3 526,92 €	LOYERS DES LOGEMENTS DE FONCTIONS	3 526,92 €		CHARGES	LOCATAIRES	1 295,00 €
HYGIENE ET ENTRETIEN						
4 200,00 €	PRODUITS DE NETTOYAGE	3 500,00 €				
	INFIRMERIE	700,00 €				
DIVERS						
800,00 €	FRAIS DE RECEPTION	500,00 €				
	DIVERS CHARGES	300,00 €				
VIABILISATION			CONTRIBUTION DU SRH	CONTRIBUTION DU SRH		16 500,00 €
49 500,00 €	EAU	6 500,00 €				
	ELECTRICITE	18 000,00 €				
	GAZ	25 000,00 €				
Sous-total Dépenses		92 426,92 €	Sous-total Recettes			87 376,83 €
OP-SPE	AMORTISSEMENTS REELS	3 399,14 €	OP-SPE	AMORTISSEMENTS NEUTRALISES	777	2 275,44 €
Total dépenses		95 826,06 €		Total recettes		89 652,27 €

VE - Vie de l'élève						
Dépenses			Recettes			
Domaine	Activité	Montant	Domaine	Activité	Origine du financement	Montant
AIDES			AIDES			
	FONDS SOCIAL COLLEGIEN	1 000,00 €		FONDS SOCIAL	ETAT	2 000,00 €
	FONDS SOCIAL DES CANTINES	1 000,00 €				
	AIDES DEPARTEMENTALES	1 500,00 €		AIDES DEPARTEMENTALES	DEPARTEMENT	1 500,00 €
	Total dépenses	3 500,00 €		Total recettes		3 500,00 €

	FONDS COMMUN DU SERVICE D'HEBERGEMENT	2 310,23 €				
	FONDS DE REMUNERATION DES PERSONNELS DE RESTAURATION	41 584,16 €				
VIABILISATION						
	CONTRIBUTION ENTRE SERVICE	16 500,00 €				
	Total dépenses	185 618,50 €		Total recettes		185 618,50 €

0,00 €

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

Pièce B 1.2

PREVISIONS BUDGETAIRES						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Proposition du Chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	182 519,18			167 860,86		
VIE DE L'ELEVE	3 500,00			3 500,00		
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	95 826,06			89 652,27		
TOTAL services généraux (1)	281 845,24	0,00		261 013,13	0,00	
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	185 618,50			185 618,50		
BOURSES NATIONALES	25 000,00			25 000,00		
TOTAL services spéciaux (2)	210 618,50	0,00		210 618,50	0,00	
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	492 463,74	0,00		471 631,63	0,00	

Résultat prévisionnel	20 852,11	0,00
CAF ou IAF	-19 708,61	

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL						
OPERATIONS investissement	0,00			0,00		
Total dépenses et recettes inscrites au budget	492 463,74	0,00		471 631,63	0,00	

BN - Bourses nationales				
Dépenses		Recettes		
Domaine	Montant	Domaine	Origine du financement	Montant
BOURSES NATIONALES		BOURSES NATIONALES		
	25 000,00 €		ETAT	25 000,00 €
Total dépenses	25 000,00 €			25 000,00 €

Liste des opérations de modifications du budget historisées

Pour un type de DBM - Pour info

N°	Date de validation	Numéro d'opération	N° de ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédit	Prévisions de recettes	
15	12/11/19	40	1	SUBVENTION SDIS CADETS SECURIT	AP PROJET 0SECURITE 7448	21 - Ressources spécifiques		300.00	
			2		AP PROJET 0SECURITE				
16	26/11/19	42	1	SUBV ACHAT POUBELLES EXTERIEUR	ALO MAINT 2EQUI 7443	21 - Ressources spécifiques		350.40	
			2		ALO MAINT 2EQUI				
17	29/11/19	43	1	FCSH POUR REPARATION SRH	SRH AIDES 2FCSH 7443	21 - Ressources spécifiques		2 554.38	
			2		SRH MAINT 2FCSH				
Totaux								30 311.67	30 311.67

Liste des opérations de modifications du budget historisées

Pour un type de DBM - Pour info

N°	Date de validation	Numéro d'opération	N° de ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédit	Prévisions de recettes
8	11/06/19	19	1	SUBV PROJET D'ETABLISSEMENT	AP PROJET 13ADP 7411	21 - Ressources spécifiques		1 170.00
			2		AP PROJET 13ADP			
		20	1	DONS POUR CARDIFF	AP VOYAGE 0CARDIFF 7468	21 - Ressources spécifiques	1 170.00	1 602.00
			2		AP VOYAGE 0CARDIFF			
9	14/06/19	24	1	RELIQUAT SUBV 2017	AP PROJET 0ATETHE 7443	21 - Ressources spécifiques	1 602.00	550.00
			2		AP PROJET 0ATETHE			
10	25/06/19	27	1	SUBVENTION CD17 ATELIER THEATR	AP PROJET 0ATETHE 7443	21 - Ressources spécifiques	550.00	550.00
			2		AP PROJET 0ATETHE			
		28	1	ERREUR DBM n°8 SUR OM	ALO MAINT 2OM 7443	21 - Ressources spécifiques	550.00	-891.73
			2		ALO MAINT 0CM			
12	16/09/19	30	1	AIDES DEPARTEMENTALES	VE AIDES 2BD 7443	21 - Ressources spécifiques	-891.73	458.66
			2		VE AIDES 2BD			
14	05/11/19	34	1	REPARTITION SUBV CIAS 592 €	AP VOYAGE 0FUTURO 7444	21 - Ressources spécifiques		170.60
			2		AP VOYAGE 0PUYFOU 7444			170.14
			3		AP VOYAGE 0SORTIES 7444			251.26
			4		AP VOYAGE 0FUTURO			
			5		AP VOYAGE 0PUYFOU		170.60	
			6		AP VOYAGE 0SORTIES		170.14	
		35	1	ACCEPTATION DON FSE LA GORILLE	AP VOYAGE 0SORTIES 7468	21 - Ressources spécifiques	251.26	485.00
			2		AP VOYAGE 0SORTIES			
		36	1	ACCEPTATION DON JIMMY SOEURS	AP VOYAGE 0SORTIES 7468	21 - Ressources spécifiques	485.00	373.50
			2		AP VOYAGE 0SORTIES			
		37	1	TRIZAY	AP VOYAGE 0TRIZAY 7468	21 - Ressources spécifiques	373.50	1 196.49
			2		AP VOYAGE 0TRIZAY			
		38	1	PALEOSITE	AP VOYAGE 0PALECSIT 7468	21 - Ressources spécifiques	1 196.49	825.14
			2		AP VOYAGE 0PALECSIT			
		39	1	SUBVENTION CADETS ECURITE	AP PROJET 0SECURITE 7443	21 - Ressources spécifiques	825.14	225.22
			2		AP PROJET 0SECURITE			
							225.22	



déclaration conseil d'Administration
02 Décembre 2019

La précarité, la fragilité financière, la pauvreté sont parmi les premières causes d'inégalités scolaires et de parcours discriminatoires. Et pourtant les politiques d'austérités creusent de plus en plus ces injustices.

Alors même que le ministre annonce une diminution drastique des fonds sociaux pour 2020, nous apprenons que les fonds sociaux seront loin d'être suffisants pour couvrir l'aide apportée à nos jeunes pour ce premier trimestre.

Le fonds social est une aide destinée aux familles ayant des difficultés à faire face aux dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Cette aide exceptionnelle doit assurer une scolarité synonyme de bien-être et sans rupture en contribuant aux dépenses de l'élève. Elle permet de prendre en charge les changements de situations des familles en cours d'année scolaire, que le calendrier d'examen des demandes des bourses ne peut pas toujours couvrir.

Allons nous accepter cette mesure injuste qui empêchera que nous puissions aider un jeune à manger à sa faim à la cantine ? A lui fournir des affaires scolaires afin qu'il puisse être un élève au travail ? A lui permettre d'avoir des soins ? A se rendre à l'école ?

Nous venons de fêter les 30 ans de la convention internationale des droits des enfants, et pour rappel Monsieur le défenseur des droits indiquait le 18 novembre que nous avons en France encore des progrès à faire. Or diminuer de moitié les fonds sociaux serait un véritable retour en arrière ! Comment effectuer sa scolarité dans les meilleures conditions quand on a le ventre vide, ou qu'on mange un bout de pain sous un abris bus dans le froid ? Quand on est pointé du doigt et exclu de cours quand on n'a pas le matériel nécessaire ? Quand on a pas les moyens d'aller faire un bilan avec un psychologue en cas de difficultés d'apprentissages, mais aussi quand on ne va pas bien psychologiquement et qu'un soutien rapide serait nécessaire ?

Pour que chaque enfant puisse voir ses droits entièrement respectés et passer ainsi de la convention aux actes, la fcpe dénonce ce manque de moyens annoncés. La baisse des fonds sociaux dans le budget 2020 est inacceptable !

Prenons garde à ne pas créer une école à deux vitesses, mais faisons-en sorte que chaque élève puisse bénéficier d'une école qui remplit sa fonction première de service public et qui reconnaît à tous les enfants les mêmes droits.

les Parents d'élèves FCPE